



# Prestations de services Agilent pour les Sciences de la vie et l'Analyse chimique : Service de maintenance préventive et de nettoyage de la source d'ions d'un spectromètre de masse

## Annexe 21R

Les prestations de maintenance préventive et de nettoyage de la source d'ions des spectromètres de masse du groupe Sciences de la Vie et Analyse Chimique d'Agilent Technologies sont régies par la présente annexe et par les conditions de prestations de service Agilent.

### 1. Service de Maintenance préventive

#### A. Prestations

Le service de Maintenance préventive (R-20L) comprend le remplacement de pièces spécifiques, le nettoyage, le réglage, la lubrification, la vérification du système ou des procédures de test. Agilent peut également exécuter des procédures de maintenance opérationnelle de routine. La prestation inclut la main d'œuvre et les pièces nécessaires pour exécuter les procédures de maintenance préventive d'Agilent ainsi que les frais d'un déplacement sur le site du client pendant la période contractuelle. La maintenance préventive ne comprend pas la résolution des problèmes instrumentaux non couverts pendant la maintenance. La maintenance préventive est exécutée dans le respect des procédures recommandées par Agilent selon un calendrier établi d'un commun

accord ou à l'occasion de l'exécution d'une prestation commandée par le client comme l'étalonnage de l'instrument ou sa qualification opérationnelle. Des listes de vérification des procédures de maintenance spécifiques des instruments sont disponibles auprès d'Agilent sur demande.

#### B. Prestations optionnelles

Sur demande, Agilent peut en outre fournir les prestations payantes optionnelles suivantes :

- a. **Maintenance préventive intermédiaire (R-20R)**. Comprend le remplacement sur site de l'huile d'une pompe à vide primaire pendant la période contractuelle.
- b. **Maintenance préventive pour pompe à vide sèche (R-20S)**. Requête pour tous les systèmes d'analyse qui comportent une pompe à vide sèche et comprend une visite de maintenance sur le site du client ainsi que, selon le modèle, le remplacement du joint de la pompe ou l'échange de la pompe complète.

### 2. Service de nettoyage de source d'ions de spectromètre de masse

#### A. Prestations

Le service (R-20M-501) comprend le démontage, le nettoyage et le remontage sur site de la source du

spectromètre de masse du client. Dans le cas d'un système ICP-MS, la prestation comprend aussi le nettoyage des lentilles d'extraction, des lentilles d'Einzel et Omega. La maintenance préventive ne comprend pas la résolution des problèmes instrumentaux non couverts pendant la maintenance. Le nettoyage de la source est assuré dans le respect des procédures recommandées par Agilent selon un calendrier établi d'un commun accord ou à l'occasion de l'exécution d'une prestation commandée par le client comme l'étalonnage de l'instrument ou sa qualification opérationnelle.

### 3. Responsabilité du client et limite des prestations

Sauf stipulation contraire, les limites suivantes sont applicables aux services définis aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus :

- a. **Mise à la pression atmosphérique**. Le client doit mettre le spectromètre de masse à pression atmosphérique avant l'intervention de nettoyage. Il lui appartient également de fournir les solvants nécessaires pour le nettoyage de la source d'ions, et d'assurer l'élimination des résidus dans le respect des règles de sécurité.



**b. Instructions d'utilisation et d'entretien.**

Le client doit suivre les instructions d'utilisation et d'entretien spécifiées dans la documentation Agilent y afférente. Ces instructions portent sur l'entretien courant et autres opérations de maintenance de routine associées à l'utilisation d'un instrument Agilent.

**c. Accès.** Agilent doit pouvoir accéder librement aux instruments, disposer de suffisamment de place pour travailler et pouvoir utiliser toutes les informations et installations nécessaires pour entretenir les instruments sur le site du client.

**d. Éligibilité du produit.** Sauf stipulation contraire, l'éligibilité des produits pour les prestations de service est limitée à certains instruments Agilent et la totalité des prestations n'est pas disponible dans tous les pays. Toute prestation (entre autres l'assistance logicielle) non expressément couverte par le contrat de services conclu, est facturée au tarif standard Agilent en vigueur. L'instrument Agilent doit avoir au moins la configuration minimale ou toute autre configuration spécifiée dans la documentation appropriée de l'instrument.

**e. Disponibilité du service.** Les heures d'ouverture Agilent vont de 8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

**f. Limites d'utilisation.** Pour certains équipements électromécaniques, des coûts supplémentaires de maintenance sont calculés à partir de l'utilisation effective mesurée au-delà d'un taux maximal d'utilisation stipulé sur la fiche technique de l'instrument ou dans son manuel d'instructions. Le client doit autoriser Agilent à installer ou à retirer des compteurs d'utilisation, et lui communiquer périodiquement le relevé de ces derniers. La maintenance des instruments utilisés au-delà du niveau conseillé s'effectue sur la base du temps passé et des pièces requises, et elle est facturée séparément.

**g. Instruments obsolètes.** Les prestations standard Agilent ne s'appliquent pas aux instruments ni aux produits dont la période de prise en charge SAV est révolue. Agilent ne peut garantir la disponibilité des pièces détachées des instruments obsolètes. Agilent fera tous les efforts commercialement raisonnables pour dépanner ces instruments, mais ne peut pas garantir le succès de ces tentatives.

**h. Contamination.** Les interventions sur des pièces ou des instruments ayant été contaminés parce qu'ils sont exploités dans un environnement contaminé ou qu'ils analysent des substances dangereuses peuvent nécessiter une facturation supplémentaire. Il est de la responsabilité du client de veiller à l'élimination, dans le

respect de la réglementation, des pièces et des matières contaminées qui ne peuvent pas être retournées à Agilent en toute sécurité.

**i. Fournitures, consommables et pièces détachées.** Les prestations Agilent ne comprennent pas les fournitures ni les consommables nécessaires pour l'entretien courant pendant l'exploitation ou la maintenance de routine de l'instrument ou du produit Agilent. Cependant, certaines fournitures et pièces consommables seront remplacées car faisant partie du diagnostic ou de la réparation de l'instrument ou produit. Des informations sur ces fournitures et pièces consommables, dont les limites pratiques de quantité nécessaire à la réparation ou à la prestation, sont définies à la page [www.agilent.com/chem/svcconsumables](http://www.agilent.com/chem/svcconsumables). Sauf stipulation contraire, les quantités de ces consommables comprises dans le contrat de service sont limitées aux quantités nécessaires pour la remise en état de fonctionnement normal de l'instrument.

Les informations, descriptions de prestations, et caractéristiques figurant dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis.

© Agilent Technologies, Inc. 2007  
Tous droits réservés

Imprimé aux Pays-Bas le 1 Juin 2007  
5989-6178FRE



**Agilent Technologies**